



Voyages Travels
SAKADOH

Jean-Daniel Forestier
Au Village 3
1029 Villars-Ste-Croix
021 626 17 70
sakadoh@bluewin.ch
www.sakadoh.ch

PROCHAINS VOYAGES

LES AMIS DE KIRAN

ROUTES DE L'ISAN

LA QUESTION DE LA
PALESTINE



Un coup d'œil

En 2025, 37^e année de Sakadogh, nos voyages se focalisent à nouveau très largement sur l'Inde, avec six voyages accompagnés aux quatre coins du sous-continent.

Tout d'abord, je m'appête à partir avec un groupe à la découverte des merveilles du **Rajasthan, du 15 au 29 mars**, puis j'accompagnerai un voyage en **Turquie du 10 au 24 mai** (complet) avec Jean Augagneur, professeur de dessin avec qui nous mettons sur pied depuis 20 ans des voyages avec cours de dessin, dans l'esprit du « carnet de voyage ».

C'est ensuite Martin Vernier qui accompagnera, **du 5 au 19 juillet**, un groupe au **Zanskar**, dans l'Himalaya indien. Il y a vécu plusieurs années et ce voyage résulte de son envie de partager son amour pour cette région, ancien royaume himalayen bouddhiste. Un voyage qui mélange histoire de l'art, religion, traditions et rencontres humaines.

Pour terminer l'été, **du 3 au 7 septembre**, nous proposerons pour la 17^e année consécutive avec Jean Augagneur un Carnet de voyage à **Venise**, ville dont on ne se lasse pas, où vous découvrirez et dessinerez des trésors moins connus que les sites les plus visités.

Du 12 au 22 septembre j'accompagnerai avec Annedominique Chevalley un tout nouveau **voyage créatif en Andalousie** (complet) et Martin Vernier partira au **Sikkim du 15 au 26 septembre**, sur les traces d'Alexandra David-Néel, la grande orientaliste et exploratrice française dont les voyages seront le fil rouge de ce périple dans les contreforts himalayens.

PROCHAINS VOYAGES

Au milieu d'une nature verdoyante, le bouddhisme tibétain, son histoire, ses représentants et ses différentes doctrines, éléments essentiels à la bonne compréhension de la thématique de ce voyage, seront au programme.

En fin d'année, **du 25 octobre au 8 novembre**, je partirai pour un voyage au **Kerala & environs**, région de profusion et d'exubérance au sud de l'Inde : palmeraies gigantesques, plages bordées de cocotiers, rizières immenses, cultures d'épices, thé, café, caoutchouc, etc. Le voyage débutera par la ville de Mysore, dans l'Etat voisin du Karnataka, puis sillonnera le Kerala et se terminera par la pointe sud de l'Inde, Kanyakumari, dans l'Etat du Tamil Nadu.

Martin Vernier accompagnera de son côté un groupe au **Karnataka du 2 au 15 novembre** pour un voyage au cœur de l'Inde, à la découverte de sites historiques majeurs de l'Inde classique dans les magnifiques paysages de la campagne indienne.

Et enfin, **du 29 novembre au 13 décembre**, nous terminerons l'année par un **Carnet de voyage au Maharashtra**. Etonnamment peu visité par les touristes occidentaux, cet Etat concentre à lui seul tout ce qui fait l'Inde : lieux de pèlerinage animés et vibrants, sites historiques époustouflants, centres urbains gigantesques, paysages verdoyants et plages de sable blanc.

Vous trouverez les descriptifs détaillés de tous ces voyages sur : <https://www.sakadogh.ch/>

Un coup de pouce

Le village de KIRAN a été ouvert en 1990 par Judith Keller, d'origine suisse, dans la campagne indienne proche de Varanasi. Son but est de s'occuper d'enfants et de jeunes atteints de handicaps physiques ou mentaux, afin d'améliorer leurs conditions de vie et surtout les intégrer dans la société. On y trouve aujourd'hui une école, un centre médical et différents ateliers, KIRAN ayant pour vocation de « donner une aide à la vie, que ce soit sur le plan physique, moral ou spirituel ». Le tout est géré principalement par des Indiens, de différentes provenances, castes et religions. La majeure partie des 400 enfants fréquentant le village actuellement présente un handicap physique ou mental, ou un polyhandicap dont la cause est une atteinte cérébrale, la poliomyélite, le rachitisme, ou la tuberculose.

Concrètement, en dehors de la scolarisation d'enfants qui ne peuvent pas suivre une scolarité ordinaire, KIRAN propose de la physiothérapie, une aide pour

LES AMIS DE KIRAN

des opérations et des prothèses, souvent fabriquées par leur propre atelier géré par des handicapés. Les enfants ont également la possibilité de suivre des cours de musique et de yoga, ainsi qu'une formation artisanale (art, couture, boulangerie) dont les produits sont vendus sur place ou dans le magasin de Varanasi. De plus, une école professionnelle a été créée, offrant une formation sur deux ans pour devenir maître spécialisé avec un diplôme d'Etat.

Avec les années, s'est ainsi développé un village plein de vie de plus de 50 bâtiments, où les activités se font dans la bonne humeur, avec des jeux, rires et chansons, ce qui fait d'une visite à KIRAN un vrai moment de bonheur !

Pour soutenir le village ou pour partir sur place, simple visite ou engagement plus concret, prenez contact avec les « Amis de KIRAN », représentés en Suisse romande par : Marcel Zurflüh, case postale, 1544 Gletterens – romandie@kiranvillage.ch.

L'Isan, au nord-est de la Thaïlande, est une région qui couvre le tiers du pays et recense environ 20 millions d'habitants, en grande partie d'origine laotienne. Elle est bordée au nord et à l'est par le fleuve Mékong, qui fait frontière avec le Laos, et au sud par le Cambodge. À l'ouest, elle est séparée par des montagnes du reste de la Thaïlande. L'Empire khmer, qui a connu son apogée entre le 11^e et le 14^e siècles, a annexé l'Isan vers l'an 1000, on y trouve donc de nombreux sites avec d'extraordinaires temples khmers des 12^e et 13^e siècles. On peut également y voir des sites de l'âge du bronze, avec des peintures rupestres de plus de 3000 ans. De plus la région offre la possibilité d'une excellente stimulation de la mémoire par un travail intense de mémorisation des lieux visités : Pak Chong, Khong Chiam, Khon Kaen, Nong Khai et Chiang Khan...

Il y a deux façons d'aller de la petite ville de Nong Khai, où nous avons séjourné quelques jours, jusqu'au village de Chiang Khan. La route la plus directe, bien entretenue, est sillonnée par des bus express, l'autre suit les contours du Mékong sur près de 200 km et n'est utilisée que par un bus local. Il prend la route 3 fois par semaine dans chaque sens, en s'arrêtant à presque tous les villages. C'est très tentant et c'est cette solution que nous choisissons.



Quelques jours plus tôt, nous avons eu le bonheur d'admirer des peintures rupestres vieilles de près de 4000 ans... et quand nous arrivons à la gare routière de Nong Khai nous avons l'impression que le bus dans lequel nous voyagerons est presque aussi vieux. Nous sommes prêts à partir, mais le chauffeur a besoin de temps avant le départ. Il va d'abord acheter un bouquet de fleurs qu'il partage en deux parties, l'une pour l'intérieur, sur son tableau de bord, et l'autre fixée sur la calandre, au-dessus du pare-chocs. Il prépare ensuite son bus soigneusement, avec des rituels mystérieux, puis prend connaissance de tout ce qu'on lui a remis et qu'il doit livrer sur la route : colis, courrier, cartons débordants, sacs de nourriture. Il installe enfin sur son tableau de bord une grande boîte à biscuits métallique ronde, dans laquelle il piochera durant tout le trajet, et nous voilà partis pour 6 heures de trajet avec d'innombrables arrêts, que ce soit pour des passagers ou pour des livraisons.

Le chauffeur qui est probablement le même à chaque fois, semble connaître à peu près tout le monde. Très régulièrement, des passagers montent et descendent, occasions parfois de joyeuses

rencontres entre habitués de la route. Certains sont chargés de nombreux sacs et paquets, contenant peut-être des provisions pour la semaine. Des contenus souvent étonnants et odorants, que ce soient des poissons séchés ou toutes sortes de fruits et légumes. L'une de ces joviales passagères transporte même des grands sacs de plaques de couenne de porc séchée aux longs poils soyeux.

Après avoir entassé ses sacs dans le couloir, elle s'installe près du chauffeur pour faire la route près de lui en échangeant les dernières nouvelles. Lui-même profite des villages traversés pour faire des achats en s'arrêtant sur le bas-côté de la route, une fois pour acheter un pot en céramique et une autre pour acheter un poisson frais dans un petit marché.



Au fil des heures, le bus se vide peu à peu et une vingtaine de kilomètres avant d'arriver à destination, nous ne sommes plus que 4 passagers. Le chauffeur stoppe alors son bus dans la cour d'une maison et nous fait comprendre dans ses quelques mots d'anglais que nous ferons la dernière partie en tuk-tuk, un genre de moto-taxi, faute d'un nombre de passagers suffisant. Il s'en va en nous faisant signe d'attendre. Alors nous attendons tous les quatre. Sans vraiment savoir quoi.

Et 10 minutes plus tard un tuk-tuk arrive... avec le même chauffeur au guidon ! C'est donc lui qui nous pilote jusqu'à notre but, où les deux autres passagers sont transférés sur le pont d'une camionnette pour la fin de leur voyage. Et nous arrivons à destination juste à temps pour assister à un somptueux coucher de soleil sur le Mékong.

LA QUESTION DE LA PALESTINE

Extraits d'un rapport de l'ONU sur l'histoire de la Palestine entre 1917 et 2024

1917 – 1947 : Mandat britannique

En 1922, la Palestine, comme une série d'autres anciens territoires ottomans, est placée sous mandat britannique par la Société des Nations. Tous ces territoires deviendront par la suite des États pleinement indépendants, à l'exception de la Palestine, où la puissance mandataire (...) agit comme annoncé dans la Déclaration Balfour de 1917, dans laquelle elle déclare envisager favorablement « l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif ». Entre 1922 et 1947, des juifs venus essentiellement d'Europe de l'Est immigrent massivement en Palestine sous mandat. (...) En 1937, sur fond de revendications d'indépendance et d'opposition à l'immigration, la population arabe se révolte. Le territoire entre alors dans un cycle de terrorisme et de violence, alimenté par les deux parties, qui n'a jamais pris fin. Le Royaume-Uni réfléchit à différents moyens d'amener ce territoire ravagé par la violence à l'indépendance et en 1947 décide de confier le problème de la Palestine à l'ONU.

1947 – 1977 : Plan de partage, guerres de 1948, 1967 et 1973, droits inaliénables

Après avoir examiné différents scénarios, l'ONU propose de mettre fin au mandat britannique et de partager la Palestine en deux États indépendants, l'un arabe et l'autre juif, et de placer Jérusalem sous régime international. En 1948, pendant la guerre qui l'oppose aux pays arabes voisins, l'État juif envisagé dans la résolution déclare son indépendance sous le nom d'Israël et prend le contrôle de 77 % du territoire de la Palestine, notamment de la majeure partie de Jérusalem. Plus de la moitié de la population arabe palestinienne s'enfuit ou est expulsée. (...) Lors de la guerre de 1967, Israël occupe ces territoires (la bande de Gaza et la Cisjordanie), y compris Jérusalem-Est, qu'il annexera par la suite. La guerre provoque un deuxième exode palestinien ; on estime que près d'un demi-million de personnes auraient pris la fuite. Dans sa résolution 242, le Conseil de sécurité pose les principes d'une paix juste et durable, à savoir le retrait d'Israël des territoires occupés lors du conflit, un juste règlement du problème des réfugiés et la cessation de toutes assertions de belligérance ou états de belligérance. En 1974, l'Assemblée générale réaffirme les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance, à la souveraineté et au retour. (...)

1977 – 1990 : Liban, Conférence internationale sur la question de Palestine, première Intifada

En juin 1982, Israël envahit le Liban dans l'intention déclarée d'éliminer l'OLP. Après la négociation d'un cessez-le feu, les forces de l'OLP se retirent de Beyrouth. Elles sont transférées dans les pays voisins.

Malgré les garanties données concernant la sécurité des réfugiés palestiniens restés sur le territoire libanais, des massacres à grande échelle seront perpétrés dans les camps de Sabra et Chatila. En septembre 1983, la Conférence internationale sur la question de Palestine adopte les principes suivants : la nécessité de s'opposer à l'implantation de colonies de peuplement par Israël et aux mesures prises par ce dernier pour modifier le statut de Jérusalem, le droit à l'existence de tous les États de la région, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et la réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien. L'année 1987 marque le début d'un soulèvement de masse (l'Intifada) contre l'occupation israélienne dans le Territoire palestinien occupé. Les méthodes employées par les forces israéliennes feront de nombreux blessés ou morts parmi la population civile palestinienne. En 1988, le Conseil national palestinien, réuni à Alger, proclame la création de l'État de Palestine. (...)

2000 - aujourd'hui : Seconde Intifada, mur de séparation, Feuille de route, etc.

En 2000, la seconde Intifada se déclenche au lendemain de la visite d'Ariel Sharon, dirigeant du Likoud, au Haram el-Charif (Mont du Temple) à Jérusalem. Israël entreprend alors d'ériger, en Cisjordanie, un mur de séparation dont l'essentiel du tracé empiète sur le Territoire palestinien occupé. Ce projet est jugé illégal par la Cour internationale de Justice. En 2002, le Conseil de sécurité affirme son attachement à la vision de deux États, Israël et la Palestine. (...)

Le 29 novembre 2012, l'État de Palestine se voit accorder le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale proclame 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. Le nouveau cycle de négociations entamé en 2013 est suspendu en avril 2014 à l'initiative d'Israël (...).

En octobre 2023, une escalade militaire majeure commence entre Gaza et Israël. En juillet 2024, la Cour internationale de justice statue que la présence d'Israël dans le Territoire palestinien occupé est illégale et qu'il doit y mettre fin le plus rapidement possible, cesser les activités de colonisation, évacuer les colons et procéder à des réparations. En septembre 2024, l'Assemblée générale exige qu'Israël mette fin à son occupation dans un délai de 12 mois.

Pour accéder au texte complet :

<https://www.un.org/unispal/fr/histoire-de-la-question-de-palestine/>

